

## INSCRIPTIONS SECONDE 2020 :

Les résultats de l'affectation post 3<sup>ème</sup> sont publiés à compter du mardi 30 juin après-midi sur votre espace télé-services (identifiant et mot de passe à demander auprès de votre collège). Si votre enfant est affecté au lycée Alain Colas, vous devrez réserver, via un lien internet, un créneau horaire, que vous devrez respecter, en mentionnant le nom de votre enfant affecté au lycée Alain Colas, dans le but de permettre une plus grande fluidité au moment des inscriptions et de réduire le temps d'attente.

### PIECES A JOINDRE AU DOSSIER LORS DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AU LYCEE A.COLAS

*Vous voudrez bien remettre :*

- le dossier d'inscription téléchargé, rempli, imprimé (uniquement en recto) et signé pour les familles ayant accès à l'espace télé-services - télé inscription (le dossier d'inscription numérique doit être renseigné par ordinateur et non de façon manuscrite).

**OU**

- le dossier d'inscription, rempli et signé, à retirer\* au lycée  
*\*Un dossier peut être retiré à l'accueil du lycée le mardi 30 juin entre 15 heures et 17h30 et le mercredi 02 juillet entre 9 heures et 17 heures.*

*Vous voudrez bien également apporter :*

- la photocopie du livret de famille (pages d'extrait de l'acte de mariage puis de tous les frères et sœurs)
- la photocopie du jugement de divorce en cours le cas échéant
- la photocopie (avec nom et prénom) des pages de vaccinations du carnet de santé (DT POLIO) à joindre avec la fiche d'urgence médicale, sous pli cacheté.
- la photocopie, pour les élèves concernés, du Projet d'Accueil Individualisé (PAI), du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ou du Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) en vigueur pour l'année scolaire 2019-2020
- 1 RIB (avec l'indication des nom et prénom de l'élève au verso)
- 1 chèque d'acompte de 60 € pour les demi-pensionnaires non boursiers (avec l'indication des nom et prénom de l'élève au verso), à l'ordre de l'agent comptable du lycée Alain Colas.

ATTENTION, aucune photocopie ne pourra être effectuée au moment de l'inscription, merci de bien veiller à avoir toutes les copies demandées.

Il est vivement conseillé de se présenter au lycée avec un chéquier afin de pouvoir effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'inscription de votre enfant (achat de fournitures spécifiques d'art, contribution à la Maison des lycéens, etc.)

L'inscription ne sera validée qu'après remise de tous les documents.

Aucun dossier d'inscription reçu par courrier ne sera traité.

### **DATES D'INSCRIPTION AU LYCEE DE LA COMMUNICATION ALAIN COLAS**

**Mercredi 1<sup>er</sup> juillet et Jeudi 02 juillet : de 09h00 à 12h et de 13h à 19h**

**Vendredi 03 juillet : de 09h00 à 12h00**